

CONDUITE À TENIR EN CAS D'URGENCE MÉDICALE

1/ PROTÉGER

- Ne pas se mettre en danger soi-même
- Protéger la victime et l'entourage en empêchant un suraccident (interdire la zone de danger, couper le courant électrique, arrêter la machine, etc.)
- Ne jamais déplacer un blessé, sauf nécessité d'un dégagement d'urgence (danger vital et immédiat)
- Ne pas différer les premiers secours

2/ ALERTER (OU FAIRE ALERTER)

Alerter le secouriste de l'entreprise le plus proche

En cas d'urgence médicale : 15 (SAMU)

Lors de l'appel aux urgences
**NE PAS RACCROCHER AVANT ACCORD DU REGULATEUR
ET SUIVRE LES DIRECTIVES QUI VOUS SERONT DONNÉES**

Préciser :

1/L'identité de l'appelant

2/Le lieu de l'accident (nom de l'entreprise, adresse, atelier, étage...)

3/La nature, la cause ou l'origine de l'évènement (malaise, chute de hauteur, chariot renversé...)

4/Le nombre de victimes

5/L'état des victimes : parle, saigne, respire, plainte....

6/Les actions déjà engagées

7/Si possible envoyer quelqu'un pour accueillir et guider les secours (SAMU, pompiers, médecin, ambulance, etc.) et rester à l'endroit convenu

3/ SECOURIR

- Effectuer les premiers secours selon les consignes données par le centre 15
- Assurer une présence auprès de la victime, lui parler, la rassurer
- Ne pas donner ni à boire ni à manger

4/ EVACUATION DE LA VICTIME

- Le régulateur du service de secours décidera du mode d'évacuation de la victime => Attendre ses indications
- Ne jamais se charger de transporter un malade ou un blessé, ni d'accompagner ou d'organiser ce transport quelle qu'en soit la destination (hôpital, cabinet du médecin traitant ou domicile).